

Reçu en préfecture le 08/04/2024







CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain (non présent pour cette délibération)

Chemillé-Sur-Dême : M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême : M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; Neuvy-Le-Roi : M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint:

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay : Mme Goumon Isabelle Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

<u>Pouvoirs</u>: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus	: 35
Présents	: 26
Votants	: 34
Pour	: 33
Blancs	:
Nuls	:

Réf: CC50Bis.2024

Annule et remplace la délibération CC50-2024 - Erreur matérielle

FINANCES
VOTES DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE 2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

Monsieur le Président expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du ID 037-200073237-20240327-CC50BIS conseil communautaire de fixer chaque année les taux de la fiscalité directe locale.

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies, 1636 B septies, 1639 A

Vu la délibération CC38 2023 fixant les taux 2023 comme suit :

Taxe concernée	Taux votés 2023
Cotisation foncière des	22,60
Entreprises CFE	
	mag I Desart Creation
Taxe d'habitation (résidence secondaire)	8,79
Taxe foncier bâti	0,08
Taxe - foncier non bâti	2,23

Vu le débat d'orientations budgétaires du 30 janvier 2024 Vu l'état 1259 reçu le 13mars 2024

Monsieur Le Président propose les taux pour l'exercice 2024 comme suit :

Taxe concernée	Taux 2024
Cotisation foncière des	24,01
Entreprises avec majoration spéciale / CFE	
m	0.70
Taxe d'habitation	8,79
Taxe - foncier bâti	1,00
Taxe - foncier non bâti	2,23

Le conseil communautaire, à la majorité (avec une abstention de M. Behaegel pour la ligne « Taxe - foncier bâti: 1,00 », décide de:

- Fixer le taux de la cotisation foncière des entreprises avec majoration spéciale à 24,01%
- Fixer le taux de la taxe d'habitation à 8,79 %
- Fixer le taux de la taxe sur le foncier bâti à 1,00 %
- Fixer le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 2,23 %
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'état 1259 notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent et à déposer sur la plateforme dédiée





Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC51_2024-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême : M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; Neuvy-Le-Roi : M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

<u>Pouvoirs</u>: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus : 35
Présents : 27
Votants : 35
Pour : 35
Blancs :
Nuls :

Réf: CC 51.2024

FINANCES
VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT
DES ORDURES MENAGERES 2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024



Monsieur le Président présente les éléments suivants :

Vu la délibération C173-2020 du 23 Septembre 2020 initiant le passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Vu la délibération C174-2020 du 23 Septembre 2020 fixant le seuil de plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation à 2 fois la valeur locative moyenne communale

Vu la délibération C68-2021 du 24 Mars 2021 fixant le taux de la TEOM à 14.95% pour une zone unique : les 19 communes membres de la Communauté de Communes Gâtine-Racan

Vu le débat d'orientations budgétaires du 30 Janvier 2024,

Vu l'état 1259-TEOM reçu le 13 mars 2024 nous informant de la modification des bases prévisionnelles

Vu les prévisions budgétaires 2024 pour le budget Annexe « Ordures Ménagères n°68006 »

Monsieur Le Président propose de reconduire le taux pour l'exercice 2024, soit :

ZIP Zone Interco. de perception	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	
Zone unique	17 258 307,00 €	14,95	

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de :

- Fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 14.95% pour l'exercice 2024
- Décider que le produit de cette recette sera directement imputé sur le budget annexe Ordures Ménagères n°68006
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'état 1259-TEOM notifiant les bases prévisionnelles





Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC52_2024-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoque réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonguères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême : M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; Neuvy-Le-Roi : M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay : Mme Goumon Isabelle Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

<u>Pouvoirs</u>: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus : 35
Présents : 27
Votants : 35
Pour : 35
Blancs :
Nuls :

Réf: CC 52.2024

FINANCES

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC52_20

Monsieur Le Vice-Président en charge des finances présente aux membres du conseil communautaire, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est tenue le 20 mars 2024 afin de procéder à l'évaluation des charges consécutives à :

- A la compétence petite-enfance, enfance, jeunesse
- A la compétence voirie pour l'ensemble du territoire
- A la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques »
- A la prise de compétence PLU en fonction des dossiers de révision ou modification souhaités par les communes
- A la compétence Transports scolaires

L'évaluation de ces charges sont librement fixées et récapitulées dans le tableau qui sera joint à la présente délibération.

Le montant total des attributions de compensation est de 1 963 922,71 euros, réparti comme suit :

Attribution positives: + 27 811.00 euros
 Attributions négatives: - 1 991 733.71 euros

Elles s'inscrivent en recettes en :

Section de fonctionnement : 1 476 473.13 euros
 Section d'investissement : 487 449.58 euros

Entendu la présentation ci-dessus,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide de :

-Retenir la proposition présentée et détaillée dans le tableau annexé ;

-Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se référant à ce dossier.

Antoine Trystram

Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême: M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême: M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre: M. Jollivet Michel; Neuvy-Le-Roi: M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

Pouvoirs: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr

Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme

Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus	: 35	
Présents	: 27	
Votants	: 35	
Pour	: 35	
Blancs	:	
Nuls	:	

Réf: CC 53.2024

FINANCES

Vote du Budget Général n°680 00

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC53_2024-DE

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, Mr Peninon, en charge des finances présente le Budget Général n° 680 00 2024 qui s'équilibre comme suit :

- 9 536 064,20 € en section de fonctionnement
- 9 903 870,48 € en section d'investissement

Soit un total de 19 439 934,68 Euros équilibré en dépenses et en recettes

Monsieur le Vice-Président fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'approuver et voter le Budget général 2024 n° 680 00 :

-par chapitre en section de fonctionnement -par chapitre en section d'investissement, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document inhérent à la présente délibération et à sa mise en application.



ID: 037-200073237-20240327-CC54_2024-DE





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême: M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre: M. Jollivet Michel; Neuvy-Le-Roi: M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

Pouvoirs: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus :35 Présents : 27 Votants :35 Pour :35 Blancs Nuls

Goumon

Réf: CC 54.2024

FINANCES

Vote du Budget Annexe STEP n° 680 01

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC54_2024-DB

Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge des finances, Monsieur Peninon, présente le budget prévisionnel annexe ZA STEP n° 680 01 qui s'équilibre comme suit :

- 105 093,34 € en section de fonctionnement
- 71 825 € en section d'investissement

Soit un total de 176 918.34 Euros équilibré en dépenses et en recettes

Monsieur le Vice-Président fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver et voter le Budget annexe 2024 n° 680 01 :

-par chapitre en section de fonctionnement -par chapitre en section d'investissement, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document inhérent à la présente délibération et à sa mise en application.

Le Président,

Antoine Trystra





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême : M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; Neuvy-Le-Roi : M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain:

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay : Mme Goumon Isabelle Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

<u>Pouvoirs</u>: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr

Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme

Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus : 35
Présents : 27
Votants : 35
Pour : 35
Blancs :
Nuls :

Réf: CC 55.2024

Vote du Budget Annexe Action Economique n° 680 03

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC55_2024-DE

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Peninon, en charge des finances, présente le budget prévisionnel annexe Action Economique n° 680 03 2024 qui s'équilibre comme suit :

- 1 979 229,00 € en section de fonctionnement
- 1 876 480.00 € en section d'investissement

Soit un total de 3 855 709,00 Euros équilibré en dépenses et en recettes

Il est proposé de neutraliser les dotations aux amortissements par opération d'ordre budgétaire. La neutralisation permet de respecter l'obligation comptable d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement et pour la collectivité de décider de son niveau d'épargne.

Monsieur le Vice- Président fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver et voter le Budget annexe n° 680 03 :

-par chapitre en section de fonctionnement -par chapitre en section d'investissement, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus ;

- Décide de procéder pour l'exercice budgétaire 2024 à la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions du budget actions économiques par opération d'ordre budgétaire
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document inhérent à la présente délibération et à sa mise en application.

Le Président,

Antoine Trystram



ID: 037-200073237-20240327-CC56_2024-DE

Publié le 02/04/2024





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême: M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême : M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre: M. Jollivet Michel: Neuvy-Le-Roi: M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

Pouvoirs: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr

Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus : 35 Présents :27 Votants : 35 Pour : 35 Blancs Nuls

Réf: CC 56.2024

FINANCES

Vote du Budget Annexe ZA POLAXIS nº 680 04

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC56_2024-DE

Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge des finances, Monsieur Peninon, présente le budget prévisionnel annexe ZA POLAXIS 2024 n° 680 04 qui s'équilibre comme suit :

- 5 119 510, 00 € en section de fonctionnement
- 5 702 434,00 € en section d'investissement

Soit un total de 10 821 944,00 Euros équilibré en dépenses et en recettes

Il est proposé de neutraliser les dotations aux amortissements par opération d'ordre budgétaire. La neutralisation permet de respecter l'obligation comptable d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement et pour la collectivité de décider de son niveau d'épargne.

Monsieur le Vice-Président fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver et voter le Budget annexe n° 680 04 :

-par chapitre en section de fonctionnement -par chapitre en section d'investissement, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus ;

- Décide de procéder pour l'exercice budgétaire 2024 à la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions du budget actions économiques par opération d'ordre budgétaire
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document inhérent à la présente délibération et à sa mise en application.

Le Président,
Antoine Trystram

COMMANNE CE COMMANNE C



Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC57_2024-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême : M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; Neuvy-Le-Roi : M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

<u>Pouvoirs</u>: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus	: 35
Présents	: 27
Votants	: 35
Pour	: 35
Blancs	:
Nuls	:

Réf: CC57.2024

FINANCES

Vote du Budget Annexe Les Quatre Vents n° 680 05

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC57_2024-DE

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente le budget prévisionnel annexe Espace culturel les 4 Vents n° 680 05 2024 qui s'équilibre comme suit :

- 460 368,00 € en section de fonctionnement

Soit un total de 460 368,00 Euros équilibré en dépenses et en recettes

Monsieur le Président fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver et voter le Budget annexe n° 680 05 tel qu'inscrit ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document inhérent à la présente délibération et à sa mise en application.

Le Président,

Antoine Trystram

ID: 037-200073237-20240327-CC58_2024-DE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême : M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; Neuvy-Le-Roi : M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

<u>Pouvoirs</u>: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus	: 35	
Présents	: 27	
Votants	: 35	
Pour	: 35	
Blancs	-:	
Nuls		

Réf: CC58.2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC58_2024-DE

Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge des finances, Monsieur Peninon, présente le Budget annexe n° 680 06 qui s'équilibre comme suit :

- 3 921 882,00 € en section de fonctionnement
- 479 743,00 € en section d'investissement

Soit un total de 4 401 625,00 Euros équilibré en dépenses et en recettes

Monsieur le Vice-Président fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver et voter le Budget annexe n° 680 06 :

-par chapitre en section de fonctionnement -par chapitre en section d'investissement, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document inhérent à la présente délibération et à sa mise en application.

Le Président, Chêne Bandel 37360 ST-ANTOINE CUARDE COMMUNITÉ DE COMMUN



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême: M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême : M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre: M. Jollivet Michel; Neuvy-Le-Roi: M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

Pouvoirs: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr

Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme

Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus : 35 Présents : 27 Votants : 35 : 35 Pour Blancs Nuls

Réf: CC59.2024

FINANCES

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC59_2024-DE

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Peninon, en charge des finances présente le budget prévisionnel annexe Atelier Relais 2024 n° 680 07 qui s'équilibre comme suit :

- 100 880,66 € en section de fonctionnement
- 167 998,00 € en section d'investissement

Soit un total de 268 878,66 Euros équilibré en dépenses et en recettes

Monsieur le Vice-Président fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve et vote le Budget Annexe Atelier Relais n°680 07 par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus ;
- Autorise monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

Le Président

Antoine Trystran



ID: 037-200073237-20240327-CC60_2024-DE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême : M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; Neuvy-Le-Roi : M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

<u>Pouvoirs</u>: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr

Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme

Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus	: 35	
Présents	: 27	
Votants	: 35	
Pour	: 35	
Blancs	:	
Nuls	:	

Réf: CC60.2024

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC60_2024-DE

Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge des finances, Monsieur Peninon, présente le budget prévisionnel annexe ZA du Vigneau 2024 n° 680 08 2024 qui s'équilibre comme suit :

- 1 678 440,46 € en section de fonctionnement
- 1 709 142,00 € en section d'investissement

Soit un total de 3 387 582,46 Euros équilibré en dépenses et en recettes

Monsieur le Vice-Président fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

• Approuve et vote le Budget Annexe ZA du Vigneau n°680 08 :

- par chapitre en section de fonctionnement et -par chapitre en section d'investissement, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.



ID: 037-200073237-20240327-CC61_2024-DE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême: M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême: M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre: M. Jollivet Michel; Neuvy-Le-Roi: M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

Pouvoirs: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus	: 35	MA
Présents	: 27	
Votants	: 35	
Pour	: 35	
Blancs	. 33	
	•	
Nuls	:	

Réf: CC61.2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC61_2024-DE

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Peninon, présente le budget prévisionnel annexe ZA Perrés n° 680 09 2024 qui s'équilibre comme suit :

- 21 796,00 € en section de fonctionnement
- 20 802,00 € en section d'investissement

Soit un total de 42 598,00 Euros équilibré en dépenses et en recettes

Monsieur le Vice- Président fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve et vote le Budget Annexe ZA Perrés n° 680 09 :

 -par chapitre en section de fonctionnement et
 -par chapitre en section d'investissement, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

Antoine Trystram A Compute occurrences **

ID: 037-200073237-20240327-CC62_2024-DE





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents :

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême: M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême : M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre: M. Jollivet Michel; Neuvy-Le-Roi: M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

Pouvoirs: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus :35 Présents :27 :35 Votants Pour :35 Blancs Nuls

Réf: CC62.2024 **FINANCES**

Vote du Budget Annexe Transport Scolaire n° 680 10

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC62_2024-DE

Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge des finances, Monsieur Peninon, présente le budget prévisionnel annexe Transport Scolaire n° 680 10 2024 qui s'équilibre comme suit :

- 59 094,00 Euros en section de fonctionnement
- 9 490,40 € en section d'investissement Soit un total de 68 584,40 Euros

Il est proposé de neutraliser les dotations aux amortissements par opération d'ordre budgétaire. La neutralisation permet de respecter l'obligation comptable d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement et pour la collectivité de décider de son niveau d'épargne.

Monsieur le Vice-Président fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve et vote le Budget Annexe Transport Scolaire 2023 n° 680 10 par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus
- Décide de procéder pour l'exercice budgétaire 2024 à la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions du budget transport scolaire par opération d'ordre budgétaire
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

Le Président,

Monsieur Antoine TRYSTRAM



Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC63_2024-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoque réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême : M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; Neuvy-Le-Roi : M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint:

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

<u>Pouvoirs</u>: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

 Elus
 : 35

 Présents
 : 27

 Votants
 : 35

 Pour
 : 35

 Blancs
 :

 Nuls
 :

Réf: CC63.2024

FINANCES

CONTRIBUTION FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC63_2024-DE

Monsieur le Président explique aux membres de l'assemblée délibérante que dans le cadre de la loi de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le dispositif FSL constitue un outil privilégié pour l'accès, le maintien dans le logement du secteur locatif privé ou public et la lutte contre la précarité énergétique des publics démunis.

Le fonds de solidarité pour le logement accorde, dans les conditions définies par son règlement intérieur, des aides financières sous forme de cautionnements, prêts ou avances remboursables, garanties ou subventions à des personnes qui entrent dans un logement locatif, ou qui, étant locataires, sous-locataires ou résidents de logements-foyers, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer, des charges et des frais d'assurance locative, ou qui, occupant régulièrement leur logement, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement des fournitures d'eau, d'énergie et de services de télécommunications.

Monsieur le Président indique qu'il convient pour la communauté de communes, de contribuer au financement du FSL selon les calculs suivants :

0.45 centimes par habitant soit une somme de 9 993 Euros.

Monsieur le Président précise que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2024.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- Le versement d'une contribution au FSL au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 9 993 euros
- Et d'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents permettant la mise en application de la présente délibération.



ID: 037-200073237-20240327-CC64_2024-DE





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 **DELIBERATION**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalemer convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême: M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême: M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre: M. Jollivet Michel; Neuvy-Le-Roi: M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe Date de convocation: 14 Mars 2024

Pouvoirs: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six

donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus : 35 Présents : 27 Votants : 35 : 35 Pour Blancs Nuls

Réf: CC64.2024

FINANCES

FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES ET DE VIDEOPROTECTION DU PARKING POIDS-LOURDS SUR LE PARC D'ACTIVITES POLAXIS A NEUILLE PONT PIERRE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC64_2024-DE

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités de POLAXIS, la Communauté de Communes a fait réaliser courant 2020 un parking destiné aux poids-lourds.

Souhaitant équiper ce parking poids-lourds d'un système de contrôle d'accès et également d'un système de vidéoprotection, notre EPCI a lancé une consultation de MAPA pour la «FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES ET DE VIDEOPROTECTION SUR UN PARKING POIDS-LOURDS SUR LE PARC D'ACTIVITES POLAXIS A NEUILLE PONT PIERRE » et notifié le marché correspondant à la société MONEPARC le 12/07/2021.

Au cours de l'avancement des travaux, la société MONEPARC a informé la CCGR qu'elle ne serait peut-être pas en mesure d'honorer la durée contractuelle du marché (9 mois).

En novembre 2022, la CCGR et MONEPARC signaient un avenant n°1 ayant pour but notamment de porter la durée contractuelle du marché de 9 mois à un an et portant le marché initial à 103 247 € HT.

Malgré cette prolongation, tous les travaux n'ont pas été réalisés dans ce délai, voire ne sont pas faits à ce jour. Certains travaux ne sont plus à faire : compte tenu du retard dans l'exécution du marché, la CCGR a eu la possibilité de raccorder la vidéosurveillance du parking à l'espace de coworking qui lui appartient. D'autres doivent impérativement être exécutés pour rendre l'équipement propre à sa destination.

Enfin, faute de marché en cours de validité, les prestations déjà réalisées et celles à venir ne peuvent pas être payées.

La circulaire ECEM0917498C du 7/09/2009 prévoit la possibilité de recours à la transaction pour prévenir et régler les litiges pourtant sur l'exécution des contrats de la commande publique. Un protocole transactionnel a valeur de jugement et peut permettre le règlement des prestations intervenues au-delà de la durée initiale du marché. Il est donc proposé de transiger.

Le projet de protocole joint liste les concessions réciproques des parties.

Considérant l'exposé de monsieur le Président,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le rapport ci-dessus exposé;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole d'accord transactionnel issu de la consultation référencée 2024TRVXFRSNPP ainsi que toutes les pièces permettant la mise en application de la présente délibération.

Le Président

Antoine Trystram Rouder 37 300 1-ANTON



Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC65_2024-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Mr le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême : M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; Neuvy-Le-Roi : M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint:

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay : Mme Goumon Isabelle Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

<u>Pouvoirs</u>: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus : 35
Présents : 27
Votants : 35
Pour : 35
Blancs :
Nuls :

Réf : CC 65.2024 FINANCES-COMMANDE PUBLIQUE

MARCHE PUBLIC DE SERVICES (PRESTATIONS INTELLECTUELLES)
REALISATION D'UNE ETUDE BILAN EVALUATIVE ET PROSPECTIVE
DU CONTRAT TERRITORIAL - AVENANT n°3

Recu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC65

onsieur le Président informe les membres de l'assemblée délibérante des éléments suivants :

Dans le cadre de la compétence GEMAPI de la Communauté de Communes, le marché public de prestations intellectuelles tendant à réaliser l'étude bilan évaluative et prospective du contrat territorial de restauration des rivières a été attribué au bureau d'études AQUASCOP pour un montant de 51 951 € HT (Cf. délibération du Conseil Communautaire n°CC96-2022);

Notifié le 30 mai 2022, ce marché a été bloqué dans son exécution à plusieurs reprises par des conditions météorologiques particulièrement défavorables.

En effet, courant 2022, conjuguant déficit de précipitations et températures records, la France a côtoyée une période de sécheresse particulièrement intense.

A contrario, courant 2023, la pluviométrie a été nettement plus importante, dépassant la moyenne des chutes de pluie habituelles et rendant ainsi inexécutables la réalisation des prestations. Dans le prolongement de l'année 2023, le premier trimestre 2024 a bénéficié d'un volume de pluie particulièrement remarquable et ce notamment au titre du mois de février qui a fait l'objet d'un record de pluviométrie inégalé depuis 1964.

Confrontée aux difficultés d'exécution précitées, la CCGR a mis en place deux avenants pour modifier le planning de réalisation des missions dévolues à ce marché. Le premier avenant permettant de décaler la réalisation de la tranche ferme du marché et le second prorogeant au 31 mai 2024 le terme d'exécution des trois tranches optionnelles.

Par ailleurs, pour pallier ce contexte météorologique particulièrement défavorable et permettre la réalisation des études, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a mis en place le 04 mars 2024 la décision modificative n°1 visant à porter au 13 juin 2025 la limite de remise des pièces relatives à la mise en place des subventions dont bénéficie la Communauté de Communes de Gâtine-Racan.

Au demeurant, force est de constater que les fortes précipitations survenues au cours du premier trimestre 2024 ne rendent pas réalisables l'exécution des prestations de ce marché avant le 31 mai 2024. Il convient par conséquent d'envisager de proroger de nouveau la durée d'exécution de ce marché.

Au regard du contexte présenté, il est proposé au Conseil Communautaire de mettre en place l'avenant n°3 visant à porter le terme d'exécution des prestations au 31 décembre 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de conclure l'avenant n°3 au marché public de prestations intellectuelles afin de réaliser une étude bilan évaluative et prospective du contrat territorial de restauration des rivières ;
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 1er Vice-Président à signer cet avenant ;
- Dit que cet avenant porte la durée d'exécution du marché 2022PIGEMPI au 31 décembre 2024.



ID: 037-200073237-20240327-CC66_2024-DE





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême : M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; Neuvy-Le-Roi : M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

<u>Pouvoirs</u>: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus : 35
Présents : 27
Votants : 35
Pour : 35
Blancs :
Nuls :

Réf: C66.2024

ENVIRONNEMENT
PARTICIPATION AUX FRAIS D'ELIMINATION DES DECHETS EMMAÜS

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC66_2024-DE

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Emmaüs Touraine récupère les déchets potentiellement réutilisables et revendables dont les usagers souhaitent se débarrasser.

Cependant sur l'année 2023, Emmaüs a engagé des frais à hauteur de 75 742,67 € afin d'éliminer les objets non réparables ou non vendables.

En conséquence, Emmaüs sollicite chaque collectivité compétente en matière de gestion de déchets une participation basée sur le nombre de ramassages effectués et le pourcentage de donateurs sur le territoire, ce qui représente 2,11 % pour la Communauté de communes de Gâtine Racan.

Il est ainsi demandé, pour l'élimination des déchets 2023, une aide de 1 597,17 € à la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- D'accorder une participation financière à hauteur de 1 597,17 euros pour l'élimination des déchets sur l'exercice 2023
- De donner pouvoir au président ou son représentant pour signer tout document permettant la mise en application de cette délibération

Antoine TRY STRANT COMMENCE TO COMMENCE TO



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoque réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême: M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême: M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre: M. Jollivet Michel; Neuvy-Le-Roi: M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint:

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

Pouvoirs: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus : 35 Présents : 27 : 35 Votants : 35 Pour Blancs Nuls

Réf: CC68.2024

ENVIRONNEMENT

CONVENTIONNEMENT AVEC ECODDS pour la reprise, le soutien financier et le recyclage des outillages du peintre (ABJ)

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC68_2024-DE

Monsieur le Président expose à l'assemblée les éléments suivants :

Les Articles de Bricolage-Jardin - OUTILLAGES DU PEINTRE (ABJ) (pinceaux/brosses à peindre, rouleaux/manchons à peindre, bacs plats à peinture.....) sont désormais soumis à une éco-participation lors de l'achat du produit.

De fait, les metteurs sur le marché de ces objets doivent participer financièrement et techniquement à la collecte et au recyclage de ces objets.

EcoDDS a été retenu et agréé pour la filière des Articles Bricolage-Jardin – OUTILLAGES DU PEINTRE (ABJ).

Une stratégie de collecte est mise en place avec en 1- la priorité au réemploi, en 2 – la gestion par la collectivité des Déchets d'Outillages du Peintre, en 3- la gestion par EcoDDS.

La collecte de cette filière se fera par le biais de contenants EcoDDS qui seront mis en place à réception. Une formation sera faite auprès du personnel de gardiennage.

Financièrement, il y des soutiens financiers forfaitaires (prix de prestations) et à la tonne (la collecte et le recyclage étant à la charge par les Eco-Organismes) :

Barème de soutiens financiers et fourniture d'équipements de protection individuelle

Soutiens financiers de l'article 4.1 a : 80 € / an et par déchèterie

Soutiens financiers de l'article 4.1 b : 600 € / tonne de Déchets d'Outillages du Peintre Collectés Conjointement

Soutiens financiers de l'article 4.1 c : 800 € / tonne d'Outillages du Peintre réemployés

Soutiens financiers de l'article 4.1 d : 20 € / an et par déchèterie

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

-D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer une convention de reprise des Articles Bricolage-Jardin – OUTILLAGES DU PEINTRE (ABJ) avec l'Eco-Organisme EcoDDS pour une durée indéterminée.

-D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en application de la présente délibération

Le Président,

Antoine TR

ID: 037-200073237-20240327-CC69_2024-DE





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême: M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême: M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre: M. Jollivet Michel; Neuvy-Le-Roi: M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

Pouvoirs: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus : 35 Présents : 27 Votants : 35 Pour : 35 Blancs Nuls

Ref: CC69.2024

ACTION ECONOMIQUE

DEMANDE DE DEROGATION AUX DISPOSITIONS DE DELAIS DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAINS ET A L'ACTE DE VENTE

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC69_2024-DE

Monsieur le Président présente les éléments suivants :

TOURS POLAXIS (CATELLA LOGISTIC), acquéreur du macrolot de 40 hectares, situé sur le parc d'activités POLAXIS à Neuillé-Pont-Pierre, le 9 mai 2023 auprès de la Communauté de Communes Gâtine — Racan, pour y bâtir un programme logistique, a fait une demande de dérogation aux dispositions du Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) et de l'acte de vente concernant le calendrier de réalisation et d'achèvement du programme de travaux.

L'acte de vente des terrains prévoyait, conformément au Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) et son avenant, des délais de réalisation et d'achèvement des travaux de construction, rappelés ci-après :

- Achèvement de la première phase de constructions et aménagement des espaces libres dans un délai de dix-huit mois à compter de la signature de l'acte de vente, soit au plus tard en novembre 2024 Cette première phase correspond à la construction du bâtiment B en cours de réalisation sur une surface de plancher de 31 900 m2 et des éléments communs au parc logistique, bâtiment pour lequel la livraison est prévue courant mai 2024
- Achèvement de la seconde phase des constructions dans un délai de huit mois à compter de l'achèvement de la première phase – La deuxième phase correspond à la construction des bâtiments A (31 900 m2) et C (75 699 m2).

TOURS POLAXIS (CATELLA LOGISTIC), par courrier daté du 21 mars 2024, admet qu'il sera difficile de tenir le délai de réalisation de l'intégralité de la seconde phase dans un délai de huit mois à compter de l'achèvement de la première phase, soit au plus tard en janvier 2025. Cette difficulté est expliquée par les retards pris dans le lancement de la première phase, notamment lié à la résolution du recours exercé contre le permis de construire, et également à la situation du marché logistique qui connaît un fléchissement en raison du ralentissement économique.

C'est pourquoi, TOURS POLAXIS (CATELLA LOGISTIC) demande à la Communauté de Communes Gâtine-Racan une dérogation aux dispositions du Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) et de l'acte de vente, en vue de proroger les délais d'exécution du programme logistique sur le macrolot de 40 ha du parc d'activités POLAXIS à Neuillé-Pont-Pierre.

L'objectif formulé est de réaliser les tranches successives du programme logistique à raison d'un quart du programme, soit 30 000 à 35 000 m2, au plus tard tous les dix-huit (18) mois environ après l'achèvement de la tranche précédente, soit un calendrier d'achèvement global de l'opération, au plus tard, pour fin d'année 2028.

Le nouveau calendrier proposé est donc le suivant :

- Achèvement lot B (30 000 m2 actuellement en construction): 30 juin 2024
- Travaux et achèvement 2^e tranche (30 à 35 000 m2): 31 décembre 2025, au plus tard 30 juin 2026
- Travaux et achèvement 3^e tranche (30 à 35 000 m2): 30 juin 2027, au plus tard 31 décembre 2027
- Travaux et achèvement dernière 4^e tranche (30 à 35 000 m2) : 31 décembre 2028

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

. A.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024



ID: 037-200073237-20240327-CC69_2024-DE

- D'émettre un avis favorable sur la demande de l'entreprise TOURS POLAXIS (CATELLA LOGISTIC) de dérogation aux délais d'exécution du programme logistique sur le macrolot de 40 ha du parc d'activités POLAXIS à Neuillé-Pont-Pierre, stipulé dans le Cahier des Charges de Cession de Terrain et son avenant et à l'acte de vente dans l'objectif de réaliser les tranches successives du programme logistique à raison d'un quart du programme, soit 30 000 à 35 000 m2, au plus tard tous les dix-huit (18) mois environ après l'achèvement de la tranche précédente, soit un calendrier d'achèvement global de l'opération, au plus tard, pour fin d'année 2028 :

- Achèvement lot B (30 000 m2 actuellement en construction): 30 juin 2024
- Travaux et achèvement 2º tranche (30 à 35 000 m2) : 31 décembre 2025, au plus tard 30 juin 2026
- Travaux et achèvement 3^e tranche (30 à 35 000 m2): 30 juin 2027, au plus tard 31 décembre 2027
- Travaux et achèvement dernière 4e tranche (30 à 35 000 m2) : 31 décembre 2028
- -D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Président,

Antoine TRYSTR

Envoyé en préfecture le 02/04/2024 Reçu en préfecture le 02/04/2024 52LO

ID: 037-200073237-20240327-CC69_2024-DE



ID: 037-200073237-20240327-CC70_2024-DE





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoque réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême: M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême: M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre: M. Jollivet Michel: Neuvy-Le-Roi: M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

Pouvoirs: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson

et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus Présents : 27 Votants : 35 Pour : 35 Blancs Nuls

Réf: CC70.2024

RESSOURCES HUMAINES COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC70_2024-DE

Monsieur le Président précise que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un « Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents. Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale de créer un Comité Social Territorial compétent à l'égard des agents de la collectivité à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents. »

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et privé au 1er janvier 2024 :

- EPCI de Gatine-Racan = 52 agents, permettent la création d'un Comité social territorial local.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de créer un Comité social territorial compétent pour les agents de la communauté de communes GATINE-RACAN.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 32 et 32-1,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 15 mars 2024 soit plus de 6 mois avant la date du scrutin fixée à la date du 15 octobre 2024;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- De créer son Comité social territorial;
- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 personnes (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants);
- De fixer le nombre de représentants de la collectivité à 4, instaurant ainsi le paritarisme numérique ;
- Informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre et Loire (CDG37) de la création de ce Comité social territorial local;
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal (ou annexe)
- D'autoriser Monsieur le Président à ester en justice avec éventuellement l'aide d'un avocat, pour tout litige lié à l'élection des représentants du personnel au CST
- Que Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président,
Antoine RASSIPANTONE RANGE PROPRIÉTA DE COMMENTE DE

ID: 037-200073237-20240327-CC71_2024-DE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême : M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; Neuvy-Le-Roi : M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint:

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

<u>Pouvoirs</u>: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus	: 35	
Présents	: 27	
Votants	: 35	
Pour	: 35	
Blancs	:	
Nuls	:	

Réf: CC71.2024

RESSOURCES HUMAINES
PRIME EXCEPTIONNELLE AU POUVOIR D'ACHAT

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC

Le Président indique à l'assemblée que conformément au décret n°2023-1006 en date du 31 octobre 2023, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la fonction publique territoriale et des assistants maternels et assistants familiaux.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- → Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023;
 - → Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- → Avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39.000 euros sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3.250 euros en moyenne par mois), sachant que la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées ne sont pas à prendre en compte.

La prime prévue est versée par :

- l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 ;
- chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

Il convient de fixer le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers. Les montants plafonds pouvant être alloués varient ainsi de 800 euros (pour les agents dont la rémunération est d'au plus 23.700 euros sur la période de référence) à 300 euros (pour les agents dont la rémunération est comprise entre 33.601 euros et 39.000 euros).

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement, corrigée pour correspondre à une année pleine.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 8 février 2024,



Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et de prévoir son versement aux agents remplissant les conditions selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	560 € (maximum 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	490 € (maximum 700 €)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	420 € (maximum 600 €)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	350 € (maximum 500 €)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	280 € (maximum 400 €)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	245 € (maximum 350 €)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	210 € (maximum 300 €)

Article 2 : son versement est réalisé en une seule fois.

Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget.

De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer tout document permettant la mise en application de la présente délibération

Le Président,

Antoine TRY

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024 52LO

Publié le 02/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC71_2024-DE



ID: 037-200073237-20240327-CC72_2024-DE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême: M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême: M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre: M. Jollivet Michel; Neuvy-Le-Roi: M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

Pouvoirs: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus :35 Présents :27 :35 Votants Pour :35 Blancs Nuls

Réf: CC72.2024

URBANISME

APPROBATION DU PLU DE LA COMMUNE DE PERNAY

Monsieur le Président indique les éléments suivants :

Envoyé en préfecture le 29/03/2024 Reçu en préfecture le 29/03/2024 Publié le 29/03/2024

nte ID: 037-200073237-20240327-CC72_2024-DE

Le PLU actuel de la commune de PERNAY a été approuvé le 7 septemodifications et d'une révision simplifiée.

En l'absence de la prescription d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), il importait que la commune réfléchisse sur ses orientations on matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable.

Le PLU a été établi sur des données et sur un projet urbain qui a évolué et qui doit être revu afin d'adapter le projet communal de la commune aux nouvelles orientations et aux nouveaux enjeux. Il apparaissait ainsi nécessaire de redéfinir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal avec les objectifs suivants :

- Prendre en compte des évolutions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme telles que :
 - La loi portant Engagement National pour l'Environnement du 10 juillet 2010 dite loi Grenelle II;
 - o La loi pour l'accès au logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 ;
 - o La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets du 24 août 2021.
- Prendre en compte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Tourangelle.
- D'accueillir de nouveaux ménages assurant le renouvellement de la population, fout en traitant des besoins en logements des personnes âgées dans une volonté de moindre consommation des espaces agricoles ;
- Proposer des formes urbaines et des typologies de bâtis permettant une moindre consommation du foncier et garantes du maintien de la mixité sociale et inter générationnelle;
- Préservation de l'identité de la commune et la mise en valeur de son patrimoine urbain, naturel et agricole ;
- Conserver et valoriser les secteurs naturels avec des aménagements durables et dans le respect de l'environnement ;
- Poursuivre le maillage de circulations douces entre les zones d'habitat, les équipements publics et les secteurs naturels ;

Aussi, le lancement de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par la commune (Ref délib 2017/10N2).

Cette procédure a fait l'objet d'une enquête publique préalable, du lundi 20 novembre 2023 au 21 décembre 2023 inclus. A l'issue de cette enquête, le plan local d'urbanisme a été révisé afin de tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Par la présente délibération, il est demandé à la Communauté de communes et de son Président, d'approuver le plan d'urbanisme de PERNAY.

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L123-1 et l'enquête publique ;

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC72_2024-DE

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L153.19 et R 153-8 relatifs à la mise à l'enquête publique du Plan Local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de PERNAY en date du 1^{er} décembre 2017 approuvant le projet de réviser le PLU de la commune ;

Vu la demande de M. le Maire de PERNAY en date du 6 novembre 2020 sollicitant, M. Le Président de la communauté de communes GATINES-RACAN pour engager la procédure de révision du PLU de PLU de PERNAY dont la dernière procédure a été approuvé le 9 Décembre 2020;

Vu la délibération du conseil de la communauté de communes GATINE-RACAN en date du 27 janvier 2021, décidant d'engager la procédure de révision du PLU de PERNAY;

Vu l'ordonnance n° E23000178 / 45 en date du 24 octobre 2023 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans désignant Madame Annick DUPUY, retraitée de la fonction publique territoriale, en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu la consultation des Personnes publiques associées en date du 3 et 7 août 2023, et l'avis rendu par la MRAe centre Val de Loire.

Vu l'ordonnance du tribunal Administratif d'ORLEANS n° E23 000178/45 du 24/10/2023, portant désignation du commissaire enquêteur.

Vu l'arrêté n° 2023-03 du 31 octobre 2023 prescrivant l'Enquête Publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PERNAY du 20 novembre au 21 décembre 2023 inclus.

Vu les conclusions et l'avis favorable du Commissaire enquêteur, rendues le 18 janvier 2024.

Entendu l'avis favorable et les conclusions du Commissaire enquêteur versées au dossier d'enquête publique,

<u>Considérant</u> que les résultats de ladite enquête publique et que les avis des différents services de l'Etat ne sont pas de nature à remettre en cause l'économie générale du document tel qu'il a été soumis à l'enquête publique ;

<u>Considérant</u> que le projet de révision Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil communautaire est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- O Décide de suivre l'avis favorable du Commissaire enquêteur;
- Relève qu'aucune observation contradictoire ne fut émise contre le projet à la suite de l'enquête publique;
- Décide d'approuver le projet de révision du PLU de PERNAY tel qu'il est annexé à la présente délibération;

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

O Décide de notifier, conformément à l'article L.153-11 du cod Publié le 29/03/2024 me, la délibération accompagnée du dossier aux personnes publiq articles L.132-7 et L.132-9 du même code;

- O Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie de PERNAY et à la Communauté de Communes de Gâtine-Racan durant un mois et sur le site « https://www.pernay.fr ». Conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme; une mention sera faite dans un journal diffusé dans le Département;
- O Dit que le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie de PERNAY aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture pendant une année;
- o CHARGE Monsieur le M. le Président de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Préfet avec l'ensemble du dossier de révision du PLU.

Le Président

ID: 037-200073237-20240327-CC73_2024-DE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême: M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême: M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre: M. Jollivet Michel; Neuvy-Le-Roi: M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

Pouvoirs: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus	: 35
Présents	: 27
Votants	: 35
Pour	: 35
Blancs	:
Nuls	

Réf: CC73.2024

URBANISME

CHOIX DU CABINET – PROCEDURES CONJOINTES DE REVISIONS ALLEGEES ET MODIFICATION SUR LA COMMUNE DE NEUILLE PONT PIERRE

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 1/ID 037-200073237-20240327-CC73_2024-DE municipal de la commune de Neuillé-Pont-Pierre a prescrit deux procédures de révisions allégées et une procédure de modification du plan local d'urbanisme de la commune. Une délibération concordante a été présentée en séance du conseil communautaire du 30 janvier 2024.

Une consultation a été lancée le 21 février 2024 et s'est terminée le 15 mars 2024 afin de retenir un bureau d'études pour accompagner la collectivité dans cette démarche.

Trois bureaux ont été consultés, à savoir : URBAGO, Parentheses URBaineS et AUDICCE, seuls les deux premiers ont répondu.

- Vu la délibération CC207bis-2017 modifiant les statuts de la Communauté de communes Gâtine-Racan, en matière de compétence urbanisme ;
- Vu l'arrêté préfectoral 171-187 en date du 22 décembre 2017 portant modifications statutaires de la Communauté de communes en matière d'urbanisme ;
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-37 à L153-48;
- Vu la délibération 2023 091 en date du 12 décembre 2023 de la commune de Neuillé-Pont-Pierre sollicitant le conseil communautaire pour réviser et modifier son PLU;
- Vu les délibérations CC 19 2024, CC 20 2024, et CC 21 2024 du 30 janvier 2024 de la communauté de communes Gâtine-Racan prescrivant les procédures conjointes de révisions allégées et de modification du PLU de la commune de Neuillé-Pont-Pierre ;

Monsieur le Président rappelle que la commune de Neuillé-Pont-Pierre a décidé d'engager 3 procédures jointes de révisions allégées et de modification du PLU sur la commune, comme suit :

- Une révision allégée (n°2) ayant pour objet de passer des zones 2AU en 1 AU du lieu-dit « La borde de pressoir » au regard des capacités d'urbanisation par la présence d'infrastructures existantes (réseau public, eau, assainissement, éclairage public, pluvial, télécom, etc.), ainsi que de l'indisponibilité de parcelles existantes pouvant répondre aux nécessités de développement des activités sur les zones concernées.
- Une révision allégée (n°3) ayant pour objet de changer la destination des parcelles, 0846, 1184, 1183, actuellement en zone classée Ap, en zone Ux, afin de les rendre constructibles, et permettre l'expansion des zones limitrophes liées notamment aux activités de gros-œuvre et de transport de la zone.
- Une modification de droit commun (n°3) ayant pour objet :
 - o D'augmenter les capacités de constructibilité au sol des annexes des constructions ini-tiales en zone A et N sur l'ensemble de territoire communale.
 - D'identifier les granges remarquables sur le territoire communal.
 - o D'augmenter et harmoniser la hauteur des clôtures constructibles sur l'ensemble du territoire communal.
 - o D'imposer de nouvelles règles de stationnement en zone U sur les nouvelles construc-tions et rénovations de bâti existant. Si impossibilités liées au foncier une indemnité sera versée à la commune suite à délibération à prendre.
 - De modifier l'OAP de la coulée verte, 1 dite « Le Pressoir-La Borde », en supprimant la voie N°3 sur l'emplacement N°5.

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ZO ID: 037-200073237-20240327-CC73_2024-DE

o Changer une partie de la parcelle 1AUE en UB de la zon jouxtant la maison d'habitation (parcelles E359 et E762).

- o Permettre la possibilité de constructions de panneaux photovoltaïques au sol en zone A et N et d'intégrer des possibilités de projets agrivoltaïques pour ces mêmes zones
- Permettre le changement de destination de la parcelle section ZL 0010 sur la zone « POLAXIS », ainsi que les zones N, en zone A ou sous-secteur Ns spécifiant la possibilité d'installation d'équipement de méthanisation sur la zone
- o Sur la zone POLAXIS, modification des règles de stationnement de la zone 1AUZE.

Considérant l'analyse des propositions financières et méthodologiques des cabinets conformément aux critères définis dans le cahier des charges

Considérant également l'avis de la commune de Neuillé Pont Pierre,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De retenir, le Cabinet URBAGO, 2 bis Rue Raymond Meignan, 49250 Loire-Authion pour un montant de 12 625€ HT, hors évaluation environnementale en option.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tout document permettant la mise en application de cette délibération

Le Président,

Antoine T

- accueil@gatin

Envoyé en préfecture le 29/03/2024 Reçu en préfecture le 29/03/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC73_2024-DE







ID: 037-200073237-20240327-CC74_2024-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême : M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; *Neuvy-Le-Roi* : M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint:

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

<u>Pouvoirs</u>: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus : 35
Présents : 27
Votants : 35
Pour : 35
Blancs :
Nuls :

Ref: CC74.2024

PETITE ENFANCE - ENFANCE

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONTIONNEMENT POUR LES ALSH ET REVERSEMENT DU FAAL

Publié le 02/04/2024 Cessaire ID: 037-200073237-20240327-CC74_2024-DE

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire subventions de fonctionnement 2024 destinées aux ALSH.

Il sera également nécessaire de reverser aux accueils concernés le FAAL versé par la CAF Touraine.

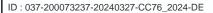
Sous réserve d'approbation par la CLECT, il propose de fixer comme suit les subventions pour l'année 2024 :

SUBVENTIONS 2024 Demandées par les gestionna	ires	FAAL 2024	TOTAL A VERSER
ALSH CERELLES	14 832 €	668 €	15 500€
ALSH REGARDS D'ENFANCE RDT	24 800 €	e in the desire and	24 800 €
ALSH LA MAISON ENFANTINE STAR	90 864 €	10 262 €	101 126 €
ALSH MILLE POTES NPP	45 000 €	4 092 €	49 092 €
ALSH PATACLOU SZY	38 417 €		38 417 €
TOTAL	213 913 €	15 022 €	228 935 €

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- Décide de valider les propositions ci-dessus présentées,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer tout document permettant la mise en application de la présente délibération

Le Président, Antoine TRYSTR - accueil@gati





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême : M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; Neuvy-Le-Roi : M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint :

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

<u>Pouvoirs</u>: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus : 35
Présents : 27
Votants : 35
Pour : 35
Blancs :
Nuls :

Réf : CC76.2024 CULTURE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC76_2024-DE

Monsieur le Président présente les propositions de subventions dédiées au fonctionnement des associations culturelles du territoire de la Communauté de communes Gatine-Racan telles que reprises dans le tableau ci-annexé.

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider les subventions de fonctionnement allouées pour l'année 2024 aux associations culturelles du territoire de la communauté de communes de Gâtine-Racan,
- De donner pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer tout document permettant la mise en application de la présente délibération

Le Président

Antoine Trystram

17.29.81.00 - accueil@gatin



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à Saint-Antoine-du-Rocher sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Présents:

Beaumont-Louestault: M. Robert Jean-Paul; Mme Frapier Sylvie; M. Desjonquères Vincent

Bueil-en-Touraine:

Cerelles: M. Poulle Guy; Mme Groux Gisèle

Charentilly: Mme Bouin Valérie; M. Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : M. Canon Eloi Epeigné-Sur-Dême : M. Goué Stéphane

Marray: M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; Neuvy-Le-Roi : M. Thélisson Flavien

Pernay: M. Peninon Jean-Pierre; Mme Barthélémy Karine

Rouziers-de-Touraine: M. Behaegel Philippe; Mme Dreux Danielle

St-Antoine-du-Rocher: Mme Pain Claude; M. Grousset Francis; M. Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint:

St-Christophe-Sur-Le-Nais: Mme Lemaire Catherine; M. Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan: M. Lapleau Eric

St-Roch: M. Anceau Alain;

Semblançay: M. Trystram Antoine; Mme Hendrick Elsa

Sonzay: Mme Goumon Isabelle Villebourg: M. Fromont Christophe

Date de convocation: 14 Mars 2024

<u>Pouvoirs</u>: M. Descloux Didier donne pouvoir à Mr Fromont, Mme Plou donne pouvoir à Mme Pain, M. Savard Didier donne pouvoir à Mr Jollivet, M. Durand Benoît donne pouvoir à Mr Peninon, Mme Soulier Karine donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Jeudi Nicole donne pouvoir à Mr Anceau, Mme Six donne pouvoir à Mr Thelisson et M. Verneau Jean-Pierre donne pouvoir à Mme Goumon

Secrétaire de séance : Commune de Villebourg Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus : 35
Présents : 27
Votants : 35
Pour : 35
Blancs :
Nuls :

Réf : CC77.2024 VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID: 037-200073237-20240327-CC77_2024-DE

Monsieur le Président présente les propositions de subventions dédiées au fonctionnement des associations sportives du territoire de la Communauté de communes Gâtine-Racan telles que reprises dans le tableau ci-annexé.

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider les subventions de fonctionnement allouées pour l'année 2024 aux associations sportives du territoire de la communauté de communes de Gâtine-Racan,
- De donner pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer tout document permettant la mise en application de la présente délibération

Le Président,

Antoine Trystrai